



ASTREINTE SALARIES EX-GIHP

Afin d'assurer une qualité de service optimale, une **astreinte téléphonique** est en place **du lundi au dimanche et jours fériés**.

Principe de l'astreinte :

Elle se caractérise par une période durant laquelle le GIHP /**Ville & Services** reste joignable afin de répondre aux **situations d'urgences réelles et sérieuses**.

Mission de l'astreinte :

Recevoir les appels des usagers (le samedi, dimanche et jours fériés), des intervenants absents ou en retard, gérer les changements de planification générés par les retards et les absences des salariés ou des usagers.

Horaires:

L'astreinte téléphonique est assurée par le personnel de permanence ULS :

- Du lundi au dimanche de 17h00 à 06h00.
- Du lundi au dimanche de 06h00 à 17h00, un transfert d'appel sera effectué par la salariée de permanence ULS sur le numéro d'astreinte bureau qui lui sera communiqué avec l'envoi quotidien des plannings.

☎ Numéro de l'astreinte : 06.10.21.97.61

L'astreinte peut être appelée :

- En cas d'urgence, c'est-à-dire en cas d'annulation de prestation de dernière minute.
- En cas d'absence de l'intervenant.
- En cas d'évènement grave, concernant la sécurité immédiate et urgente des personnes et des biens.

L'astreinte ne peut pas être appelée :

Pour des questions liées aux plannings, des réclamations ou autres sujets sortant d'un cadre strictement « urgent ». Pour toutes ces questions, il convient d'appeler le :

☎ standard de Ville & Services au 03.83.28.46.05

Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Durant les heures d'ouverture des bureaux : ni appels, ni sms entre 08h30 et 17h30 du lundi au vendredi sur le téléphone d'astreinte.

ATTENTION :



L'astreinte a un délai de réponse autorisé de 30 minutes, il est donc inutile de renouveler les appels outre mesure. Il convient donc de laisser un message et d'en préciser la demande pour être rappelé.

Si passé le délai de 30 minutes, aucune réponse n'est apportée, l'appel peut être réitéré.
L'appel téléphonique est nécessaire : il n'est pas autorisé d'envoyer un sms, mail ou de faire un message DALYO DOMI.

VILLE ET SERVICES
ASSOCIATION LOI 1901
112, AV. GÉNÉRAL LECLERC
54600 VILLERS-LES-NANCY
03 83 28 46 05



accueil@ville-et-services.com
www.ville-et-services.com



REMISE EN CAUSE DES ACCORDS COLLECTIFS

1. DENONCIATION DES USAGES

Comme annoncé dans le **Flash Info** du mois d'avril 2021, c'est avec plaisir que nous intégrons dans nos équipes de **Ville & Services** les salarié.es du GIHP Lorraine depuis le 1^{er} avril 2021.

Dans ce cadre, **les dispositions de notre Convention Collective s'appliquent à tous**, y compris aux nouveaux et nouvelles salarié.es de **Ville & Services**.

Les accords collectifs conclus au sein du GIHP Lorraine sont ainsi remis en cause et **les usages suivants sont amenés à être dénoncés :**

- Le maintien de salaire à 100 % pendant 1 an en cas de maladie ou d'accident du travail,
- La majoration des heures effectuées au-delà de la durée annuelle prévue au contrat pour les salariés à temps partiel, dès la première heure effectuée,
- Jour férié travaillé, récupéré et majoré à 45%,
- Indemnités kilométriques d'un montant de 0,40 € par kilomètre,
- Prise en charge intégrale du remboursement des frais des salariés utilisant les transports en commun,
- Versement d'une prime d'assiduité trimestrielle selon des critères d'absence.



Ces accords dénoncés seront remplacés par les dispositions prévues par la Convention Collective de la branche de l'Aide à Domicile et prendront effet à compter du 1^{er} juillet.

2. REGLEMENT DES INTER VACATIONS

Les inter vacations sont réglées de la manière suivante : est considéré comme du temps de travail effectif le temps d'intermissions, au maximum jusqu'à une heure entre chaque mission.





LE FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services n° 186—Mai 2021

3. MODALITES DE REGLEMENT DES SALAIRES



Le **GHP** Lorraine procédait au **versement des salaires en deux fois** : la partie principale sous forme "d'acompte" (approximativement 80% du salaire total) vers le 27 du mois en cours et le solde comprenant les régularisations, majorations et/ou déductions au plus tard le 10 du mois suivant.

Nous avons décidé **d'étendre cet avantage à tous nos salariés**, sans distinction, et ce **dès les rémunérations du mois de mai 2021 pour nos salariés Ville & Services, et nouveaux collaborateurs.**

Nous vous tiendrons informés, toujours en lien avec le Comité Social et Economique, **des évolutions prochaines très favorables des dispositions de la Convention Collective, en application à compter du 1er octobre 2021, notamment en termes de classification et de rémunérations (voir information ci-dessous : agrément prochain de l'avenant 43).**

INFORMATION : LE GOUVERNEMENT ANNONCE L'AGREMENT PROCHAIN DE L'AVENANT 43

Après plusieurs années de mobilisation et d'attente, **Madame Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, Chargée de l'autonomie** a annoncé, le **1^{er} avril** dernier, **l'agrément** prochain de **l'avenant 43** de notre **Convention Collective** de la branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins, et des Services à Domicile.

Elle s'engage à ce que d'ici la fin mai 2021, cet avenant 43 soit validé par la Commission du Ministère de la Solidarité et de la Santé.

L'agrément de l'avenant n'est donc pas immédiat compte tenu des procédures à respecter.

Si cet avenant peut s'appliquer en octobre prochain, la refonte de la Convention traduira :

- la plus forte revalorisation des rémunérations des salariés de la branche depuis 2002 : **augmentation historique à hauteur de 13 à 15%,**
- Favoriser les parcours et les évolutions des salarié.es,
- Valoriser la reconnaissance des compétences.



Vers une meilleure rémunération

Ville & Services se réjouit de cette décision dès lors que l'accord de **financement sera trouvé entre le Département et l'Etat pour en assurer sa mise en œuvre et sa pérennité.**

Cette évolution marquera enfin la reconnaissance de votre mission indispensable et essentielle auprès d'une population fragilisée par l'âge, le handicap, et/ou l'isolement.

Ville & Services, aux côtés de sa Fédération Nationale **UNA**, reste mobilisée pour obtenir la confirmation du financement et la mise en œuvre de cette annonce gouvernementale.



LE FLASH INFO

Lettre d'information de l'association Ville & Services n° 186—Mai 2021

FORMATION TELEGESTION/ LES RENCONTRES DU PERSONNEL



Du 22 au 30 avril 2021, se sont tenues les **Rencontres du personnel, pour nos salarié.es ex. GHP.** Une belle opportunité de rencontre avec nos nouveaux et nouvelles salarié.es. Nous vous remercions de votre ponctualité et de votre écoute attentive.

Ces rencontres ont permis dans un **premier temps** de vous remettre votre nouveau téléphone et vous permettre la **prise en main du nouveau système de télégestion, l'application Dalyo Domi.** Comme vous l'avez constaté durant la formation, il n'y a pas de grands changements par

rapport à votre ancienne application Alyacom. Ces réunions ont été l'occasion pour vous, d'échanger entre collègues, et de partager des situations pratiques rencontrées au domicile des adhérents.

Ces réunions ont également permis que nous vous présentions l'Association, selon quatre piliers fondamentaux

- Histoire et valeurs fondatrices de **Ville & Services,**
- Nos 4 axes stratégiques,
- Notre système qualité,
- Le bien vivre ensemble.

De riches échanges en ont découlé , à travers vos expériences individuelles et collectives et votre connaissance fine des métiers du domicile auprès des personnes en situation de handicap. L'occasion également de partager un terreau commun et l'appropriation de chacun des valeurs qui guident nos missions médico-sociales.

Cette expérience vient confirmer le caractère indispensable de ces temps privilégiés où peuvent être abordées les questionnements de votre activité quotidienne , dans le fond comme dans la forme. **C'est pourquoi nous tenons à réitérer cette démarche auprès de l'ensemble des salariés de Ville & Services sous différentes formes. La communication est un outil indispensable à notre activité de travail.**

Da façon très concrète, vont être organisés:

- **Des réunions de coordination,**
- **Des rencontres du personnel régulières,**
- **Des groupes d'échanges périodiques, thématiques ou non, animés par Mme Aline Klein, psychologue clinicienne avec qui nous avons eu l'occasion de travailler à de nombreuses reprises.**
- **Des permanences RH hebdomadaires, avec possibilité de prendre des rendez-vous en présentiel.**

Ces temps vous seront dédiés et organisés de telle sorte à ce que l'ensemble des salariés de Ville & Services puissent y accéder,.